

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 4 SEPTEMBRE 2015

Convocation le 28 août 2015

L'an deux mil quinze, le quatre septembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Albert CASTADOT, Maire.

Étaient présents: Messieurs Albert CASTADOT, Jean-Pierre GEORGEON, Charles HENRAS, Laurent LAGARDE, Mathieu MOLINIE, Jean-Louis VENDRIES, Mesdames Jocelyne ANDRIEU, Catherine LESPIAU-HAUTESSERRE et Christelle SOUQUES-MIAN.

Était (ent) excusé (e)(es): Patrick AMAT et Anthony HENRAS.

Secrétaire de séance: Catherine LESPIAU-HAUTESSERRE

- :- :- :- :- :-

1 Lecture de l'ordre du jour

- ⇒ Délibération 2015-25 : Modalités de financement pour le projet de la bâche à incendie;
- ⇒ Délibération 2015-26: Modalités de financement pour le projet de restauration du retable;
- ⇒ Délibération 2015-27: Conventions de service informatique, progiciels, Démat' et télésauvegarde CDG46 ;
- ⇒ Délibération 2015-28 : Modalités de financement réfection de toiture de la coupole de l'église de Carnac ;
- ⇒ Délibération 2015-29 : Convention avec la Préfecture pour la télétransmission des actes au contrôle de légalité;
- ⇒ Délibération 2015-30 : Convention Regroupement pédagogique Intercommunal ;
- ⇒ Délibération 2015-31 : Modalités de financement du Columbarium ;
- ⇒ Questions diverses.

2 Approbation du compte-rendu du 26 juin 2015 :

Les membres présents du Conseil Municipal, après lecture par le maire, approuve le contenu de ce compte-rendu.

I - 2015-25 : MODALITÉS DE FINANCEMENT POUR LE PROJET DE LA BACHE A INCENDIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du financement de la bâche à incendie.

COÛT DE L'OPÉRATION = 15 972€ HT + TVA 20% 3 194 .40€

Subvention :

SERVICE SUBVENTIONNANT	TAUX	MONTANT	ANNÉE SOLLICITÉ	ANNÉE ACQUIS
État (DETR)	30%	4 791.60€	2015	En attente
TOTAL SUBVENTIONNÉ	30%	4 791.60€		

Autofinancement : 11 180.40 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le plan de financement pour la création de la bâche à incendie.
- **SOLLICITE** le service subventionnant ;

POUR: 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Vote à l'unanimité des présents

II - 2015-26 : RESTAURATION DU RETABLE DU MAITRE-AUTEL DE L'ÉGLISE NOTRE DAME DE L'ASSOMPTION DE CARNAC-ROUFFIAC ET MODALITÉS DE FINANCEMENT.
--

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il existe depuis plusieurs années un projet de restauration du retable de l'église du village de Carnac et qu'une consultation d'entreprises a été organisée au premier semestre sur la base du cahier des charges établi par Monsieur Nicolas BRU, Conservateur des antiquités et des objets d'art du Lot.

Dans son rapport d'analyses des offres, Monsieur Nicolas BRU propose, en tenant compte de la nécessaire coordination entre les différents lots, de retenir l'offre jugée par lui, mieux disante et présentée par le groupement d'entreprise « Salvat Caroline, Vetillard Sabrina, Poitiers Julie et Cailhol Sandrine » pour un coût prévisionnel global de 78 020€ HT dont pour la tranche 1 de conservation-étude : 38 400€ HT et pour la tranche 2 de restauration : 36 620€ HT.

La Commune doit aujourd'hui confirmer le choix de l'entreprise titulaire du marché et communiquer ce résultat auprès de toutes les entreprises.

La Commune devra ensuite conclure avec l'entreprise retenue un marché simplifié comprenant un acte d'engagement, le mémoire technique et les devis établis, dissocié en deux tranches dont :

- Une tranche ferme de conservation-étude,
- Une tranche conditionnelle de restauration pour 39 620€ HT, ce montant pouvant être révisé à la marge à l'issue de la tranche 1.

La Commune devra déposer une demande d'autorisation de travaux sur objets classés auprès de la DRAC.

La commune sollicitera d'abord pour la première tranche une aide financière de l'État 40%, de la Région 20% et du département 20% au titre de l'exercice 2015.

Le financement de la tranche 2 sera sollicité au titre de l'exercice 2016 ou 2017 après engagement de la tranche 1 et révision éventuelle.

Monsieur Le Maire rappelle que le rapport d'analyse des offres a été joint à la convocation du présent Conseil.

Coût de l'opération : 78 020€ = HT + TVA 20% (15 604 €)

Soit :

Tranche 1 : 38 400 HT

Tranche 2 : 39 620€ HT (révisable à la marge)

Subventions (tranche 1) :

SERVICES SUBVENTIONNANT	TAUX	MONTANT HT	ANNÉE SOLLICITÉ	ANNÉE ACQUIS
État (DRAC Midi-Pyrénées)	40%	15 360 €	2015	En attente
Département	20%	7 680 €	2015	En attente
Région Midi-Pyrénées	20%	7 680 €	2015	En attente
TOTAL SUBVENTIONNÉ	80%	30 720 €		

Autofinancement: 7 680€ HT + TVA 20% 7 680€ soit 15 360€ TTC

Monsieur Le Maire rappelle que la commune devra supporter la charge financière de la TVA jusqu'à son remboursement par l'État fin 2017.

Subventions (tranche 2) :

SERVICES SUBVENTIONNANT	TAUX	MONTANT HT	ANNÉE SOLLICITÉ	ANNÉE ACQUIS
État (DRAC Midi-Pyrénées)	40%	15 848 €	2016/2017	En attente
Département	20%	7 924 €	2016/2017	En attente
Région Midi-Pyrénées	20%	7 924 €	2016/2017	En attente
TOTAL SUBVENTIONNÉ	80%	31 696 €		

Autofinancement: 7 924€ HT + TVA 20% 7 924€ soit 15 848€ TTC.

Monsieur Le Maire rappelle que la commune devra supporter la charge financière de la TVA jusqu'à son remboursement par l'État fin 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** de procéder à la restauration du retable de l'Église du village de Carnac sur la base du cahier des charges établi par la conservation des antiquités d'objets d'art du Lot;
- **DÉCIDE** au vu du rapport d'analyse des offres établi par Monsieur Nicolas BRU, CAO du Lot, de confier le chantier de restauration au groupement d'entreprise « Salvat Caroline, Vettillard Sabrina, Poitiers Julie et Calhol Sandrine pour un coût prévisionnel global de 78 020€ HT dont pour la tranche 1 de conservation-étude : 38 400€ HT et pour la tranche 2 de restauration 36 620€HT;
- **APPROUVE** les modalités de financement pour la restauration du retable du maître-autel de l'église Notre Dame de L'Assomption de Carnac-Rouffiac résumées dans le tableau ci-dessus;
- **SOLLICITE** les services subventionnant ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire, Albert Castadot ou Monsieur le Maire-Adjoint, Jean-Pierre Georgeon, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

POUR: 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

**III- 2015-27 : CONVENTION DE SERVICE INFORMATIQUE ET PROGICIELS ET
CONVENTION INTERNET : DÉMAT' ET TÉLÉSAUVEGARDE CDG46**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité pour notre commune de signer une ou plusieurs conventions avec le CDG46 afin d'adhérer au service d'assistance informatique, progiciels et internet mis en place.

Elle précise, que par ce biais, notre collectivité obtiendrait une aide à l'informatisation locale par :

-Un service progiciels: l'obtention de logiciels de gestion communale dans des conditions financières avantageuses auprès des éditeurs labellisés par le CDG46, une aide de mise en place (installation/formation) et une maintenance/assistance de 1^{er} niveau à l'utilisation de ces progiciels.

- Un service « informatique » : l'intervention des services du CDG46 l'aide à l'étude de l'équipement informatique, l'installation des produits, une assistance de 1^{er} niveau afin d'assurer le fonctionnement des postes dédiés à la bureautique ou à l'internet et diverses interventions de nature à contribuer à une bonne informatisation.

- Un service « démat' » : transmission dématérialisée au contrôle de légalité des actes et actes budgétaire.

- Une sauvegarde de données.

Cette adhésion entrainerait le paiement d'une redevance annuelle de 621€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'adhésion au service informatique, progiciels, démat' et télésauvegarde à compter du 7 septembre 2015;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer lesdites conventions et tous les documents relatifs à son parfait aboutissement.

POUR: 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Vote à l'unanimité des présents

IV- 2015-28 : RÉFECTION DE TOITURE DE LA COUPOLE DE L'ÉGLISE DE CARNAC ET MODALITÉS DE FINANCEMENT

Vu l'état général de la coupole de la toiture de l'église de Carnac.

Monsieur Le Maire propose d'effectuer les travaux nécessaires et expose les devis reçus.

Une demande de subvention est déposée au près de Monsieur le Président du Conseil Général au titre de la DRAC ainsi qu'à l'État au titre de la DETR.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que cette réfection est primordiale pour la conservation et les travaux sur le retable qui ont donné lieu à votre vote ci-dessus.

Monsieur le Maire propose un plan de financement qui suit :

$$COÛT DE L'OPÉRATION = 5000€ HT + TVA 20% 1000€ = 6 000€ TTC$$

Subventions :

SERVICES SUBVENTIONNANT	TAUX	MONTANT HT	ANNÉE SOLLICITÉ	ANNÉE ACQUIS
Département (DRAC)	25%	1 250€	2015	En attente
État (DETR)	25%	1 250€	2015	En attente
TOTAL SUBVENTIONNÉ	50%	2 500€		

Autofinancement: 2 500 € + TVA 20% 1000 € soit 3 500 TTC

Monsieur Le Maire rappelle que la commune devra supporter la charge financière de la TVA jusqu'à son remboursement par l'État fin 2017.

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'**APPROUVER** la réfection de toiture de la coupole de l'église de Carnac;
- de **RETENIR** la proposition de l'entreprise « Mèges » pour l'intégralité des travaux;
- d'**APPROUVER** le plan de financement de la réfection de la coupole de l'Église de Carnac ;
- de **SOLLICITER** les services subventionnant ;
- de **PRÉCISER** que les crédits nécessaires à la présente délibération sont inscrits à la section dépenses d'investissement du Budget Primitif 2015 de la commune,
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire, en tant qu'ordonnateur de la Commune de Carnac-Rouffiac, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

POUR: 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Vote à l'unanimité des présents

V- 2015-29 : CONVENTION AVEC LA PRÉFECTURE POUR LA TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES AU CONTROLE DE LÉGALITÉ

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal la possibilité de télétransmettre les actes soumis au contrôle de légalité. Il précise qu'une convention est proposée par la préfecture et permettrait d'aller en ce sens et qu'une délibération serait nécessaire.

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE à l'unanimité des suffrages exprimés,

-d'**APPROUVER** la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'état;

-d'**AUTORISER** Monsieur le Maire, en tant qu'ordonnateur de la Commune de Carnac-Rouffiac, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Vote à l'unanimité des présents

VI- 2015-30 : CONVENTION REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL

Monsieur Le Maire fait lecture de la nouvelle convention du regroupement pédagogique intercommunal du plateau de Sauzet. S'agissant d'une nouvelle convention, la Commune de Carnac-Rouffiac doit se prononcer.

Le Conseil Municipal,

- **CONFIE**, par convention, à la commune de Sauzet le fonctionnement du regroupement pédagogique intercommunal du plateau de Sauzet ;

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer ladite convention qui sera annexée à la présente délibération et tous les documents relatifs à son parfait aboutissement ;

- **DÉSIGNE** en qualité de référents : Madame Christelle MIAN et Monsieur Mathieu MOLINIÉ.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Vote à l'unanimité des présents

VII- 2015-31 : MODALITÉS DE FINANCEMENT DU COLUMBARIUM

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du financement du columbarium.

COÛT DE L'OPÉRATION : 8570.55€ HT + TVA 20% 1 714.11€ = 10 284.66€

Subvention :

SERVICE SUBVENTIONNANT	TAUX	MONTANT	ANNÉE SOLLICITÉ	ANNÉE ACQUIS
État (DETR)	25%	2 142.63	2015	En attente
TOTAL SUBVENTIONNÉ	25%	2 142.63€		

Autofinancement : 6 427.92 € + TVA 20% 1 714.11€ soit 8 142.03€ TTC

Monsieur Le Maire rappelle que la commune devra supporter la charge financière de la TVA jusqu'à son remboursement par l'État fin 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le plan de financement pour la création du columbarium.
- **SOLLICITE** le service subventionnant ;

POUR: 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Vote à l'unanimité des présents

VIII- QUESTIONS DIVERSES

1- Monsieur le Maire propose l'acquisition d'une enceinte nomade pour les célébrations et le conseil municipal l'approuve.

2- Catherine Lespiau signale que l'éclairage du Lieu-dit « Le vert » est à changer.

3- Suite au renouvellement de l'éclairage public de Rouffiac, la commune a reçue des remarques de plusieurs administrés. La difficulté étant de ne pouvoir satisfaire tout le monde, certains se plaignent de ne pas avoir suffisamment de lumière et d'autres le contraire. Une coupure d'éclairage de 00h à 5h est en étude.

4- Monsieur Puech-Lestrade est en pourparler pour acquérir une bande de terre et ainsi refaire le chemin au Lieu-dit de « Lafage ».

5- Monsieur Guibert souhaite acheter à la commune un petit bout de rue qui se trouve entre sa maison et sa terrasse. Cette question sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

6- Lors de gros orages, la cour d'un administré est inondée. Il faudra faire une étude sur place pour résoudre ce problème.

7- Monsieur Anthony HENRAS propose d'élaborer une plaquette informant la population sur l'avancement des projets de la commune. Le conseil municipal accepte l'idée et charge Anthony Henras de son aboutissement.

8-Madame Jocelyne ANDIEU fait part de l'état de la route de Lascabanes. Une réfection de chaussée est nécessaire. La communauté de commune était déjà informée, elle doit faire le nécessaire au plus tôt.

9- Monsieur Jean-Louis VENDRIES fait part au conseil municipal que le regard (tampon) assainissement de l'église de Carnac est descellé. Il faudra par conséquent en informer la communauté de commune, service voirie afin d'effectuer les travaux.

- :- :- :- :- :- :-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

**A CARNAC-ROUFFIAC,
le 4 septembre 2015**

**Le Maire,
Albert CASTADOT**

Fait et délibéré
en séance publique, le jour, mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 07/09/2015
Le Maire,
Albert CASTADOT